

De : Kelly Arthur

Date : 4 mars 2012 9 h 19

À : ~ Comité législatif loi C-11

Objet : C-11

Pirates? Voleurs? Destructeurs de richesse? Voilà que l'industrie essaie de faire d'un achat une location ruineuse. Les industries du disque et du cinéma veulent obliger les gens à payer chaque fois qu'elles changent les formats. Je n'ai rien à payer pour copier un CD sur une cassette, mais l'industrie veut me forcer à payer de nouveau lorsque je copie un fichier de mon ordinateur à mon iPod.... C'est absurde. La demande de « délai » équivaut à donner à l'industrie le droit d'entrer **chez moi, dans mon ordinateur**, et d'y supprimer les fichiers qui, à leur avis, ne devraient pas s'y trouver ou pour lesquels je ne paie pas suffisamment. (Vous souvenez-vous du livre des éditions Kindle qu'Amazon a supprimé à distance?) Droit de propriété, mon œil! Combien de temps encore avant que l'industrie ajoute un dispositif aux produits et oblige les fabricants à modifier les appareils pour limiter le nombre de fois où on peut écouter une chanson ou un film? Combien de temps encore avant qu'un achat ne soit rien de plus qu'une location ruineuse, qui ne vous accorde que les droits que l'industrie veut bien vous donner?

Prolonger le droit d'auteur à 70 ans ne sert qu'à protéger les profits des grandes entreprises médiatiques.

Interdire le collage ou la satire étouffe la créativité, ce qui, une fois encore, protège les grandes entreprises médiatiques.

Rien de tout ça ne concerne vraiment les artistes, qui reçoivent des miettes des géants de l'industrie : c'est **les entreprises** qui causent du tort, pas les artistes. Ils ont été et sont toujours exploités par les diffuseurs, **qui contrôlent le contenu** et les paiements aux artistes. C'est **les entreprises** qui les privent, par les consommateurs.

Deuxième courriel

Les fournisseurs d'accès Internet ne sont pas responsables, dit l'industrie. Ce n'est pas ce qu'elle affirmait quand elle a mené Napster à la ruine à cause des poursuites! Napster n'a jamais piraté une seule chanson, mais on l'a acculé à la faillite. C'est exactement ce que les représentants de l'industrie disent qu'ils ne veulent pas faire. Foutaises. Ils vont utiliser cette menace pour pousser les services d'hébergement à fermer. Puis, ils vont s'en prendre aux propriétaires de librairies et aux 5 types qui vendent des copies des CD **qu'ils ont achetés**. Droit de propriété, mon œil!

Le « délai de 30 jours »? C'est exactement le modèle que l'industrie du disque souhaite imposer **à tous**. On veut nous faire **payer et payer et payer encore**. L'industrie a déjà compris que personne ne veut payer 20 \$ pour un CD qui coûte 0,02 \$ à produire et sur lequel se trouvent peut-être deux bonnes chansons. Si l'industrie obtient ce qu'elle veut, on aura perdu le droit qu'on a actuellement d'avoir une copie d'un CD. Les serrures numériques impliquent qu'on ne pourra plus en faire une copie sans la permission expresse de la maison de disques. On ne pourra le faire jouer que le nombre de fois autorisé par la maison de disques. Et il faudra **payer chaque fois**. Qui défend les intérêts des consommateurs, **qui paie pour tout ça?**

On en revient à l'arnaque des diffuseurs. Le gouvernement défend les intérêts des diffuseurs et arnaque les consommateurs, qui achètent les produits. Qui défend mes intérêts?

Certainement pas le gouvernement fédéral.